



Le 13 octobre 2015



SPW – DEE
Direction eaux de Surface
Avenue Prince de liège, 15
5100 JAMBES

Vos références : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15-09-2015/Sorties 2015 :24944
Contact : François PAULUS
Objet : PGDH2 et PGRI

Augustin + copie B. Englebert

Madame, Monsieur,

Voici l'avis du collège communal sur les projets de plans et les RIE associés.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le service Environnement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Foulon'.

Fabienne FOULON

Séance du 09 octobre 2015



Présents : MM.Benoît LUTGEN : Bourgmestre-Président;
Philippe COLLIGNON, Fabian LAFONTAINE, Guy-
PETIT, Mme Annick BURNOTTE et Bertrand
MOINET : Echevins ;
Jean-Michel GASPART : Président du C.P.A.S. ;
Kévin GUEIBE : Directeur général faisant fonction.

Objet : Service Environnement - Projet de deuxièmes Plans de Gestion "Eau" des 4 districts hydrographiques

Agent traitant : Fabienne Foulon

Vu la Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau;

Vu la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE);

Vu les projets de deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2) fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en oeuvre;

Vu les premiers projets de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique ainsi que les trois types de cartes: la carte de l'aléa inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation;

Vu les Rapports d'Incidences Environnementales (RIE) relatifs à ces deux projets de Plans de Gestion, PGDH2 et PGRI;

Vu le Code de l'Environnement , particulièrement le Livre II contenant le Code de l'Eau, article D.28;

Vu le Code de l'Environnement , particulièrement le Livre Ier, article D.29-7 et suivants;

Vu la demande d'avis du Service Public de Wallonie, Département de l'Environnement et de l'Eau, Direction des Eaux de surface, datée du 13 août 2015, dans un délai de 60 jour, sur, à la fois, les deux plans de Gestion sus-mentionnés et les deux Rapports d'Incidences sur l'Environnement;

Considérant les documents mis à disposition sur internet et les documents papiers envoyés par le SPW- DEE-Direction des Eaux de surface- le 18 septembre 2015;

Considérant que le territoire de la commune de Bastogne s'étend sur les districts hydrographiques de la Moselle et le l'Ourthe;

DECIDE :

de donner un avis favorable sur:

- les projets de deuxièmes Plans de Gestion de l'Eau par District

Hydrographique en ce qui concerne les districts hydrographiques de la Meuse et du Rhin;

- le projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation en Wallonie pour ces mêmes districts hydrographiques;
- les rapports d'Incidences sur l'Environnement de ces projets de Plans de Gestion.

Par le Collège,

Le Secrétaire,
Kévin GUEIBE.

Le Président,
Benoît LUTGEN.

Pour extrait conforme :

Le Directeur général ff,
Kévin GUEIBE



Le Bourgmestre,
Benoît LUTGEN

